



OUEST  
**VALORISATION**  
Ressources d'innovation



**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

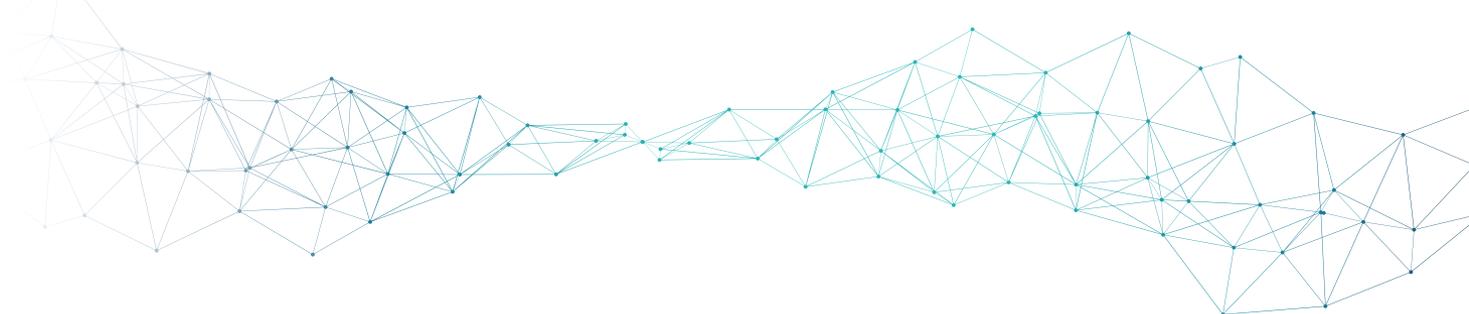
# Nouvelles mesures MESRI Plan France Relance

05/01/2021

SATT - Société d'Accélération du Transfert de Technologie

*A destination des Etablissements*

# Intervenants

A decorative graphic at the top of the slide consisting of a network of interconnected nodes and lines, forming a series of overlapping triangles and polygons, extending horizontally across the top.

- Vincent LAMANDE – Président Ouest Valorisation
- Nicolas BOYARD – DRARI (ex-DRRT) Pays de la Loire
- Florent DELLA VALLE – DRARI (ex-DRRT) Bretagne

A decorative graphic at the top of the slide consists of a network of interconnected nodes and lines, resembling a molecular structure or a data network, rendered in a light blue color.

## Vous êtes chercheur au sein d'une unité de recherche

Vous avez **un projet de collaboration** avec une entreprise qui est **en stand-by** ou a été annulé car l'entreprise fait face à des difficultés dans ses prises de décisions

Vous êtes informé par votre partenaires **qu'un personnel de R&D** risque d'être mis en **chômage partiel**

Vous vous souciez de **l'avenir professionnel** de vos **étudiants master** ou des **jeunes docteurs** embarqués dans l'unité de recherche

**Ce dispositif est fait pour répondre à ces problèmes !**

# Les Laboratoires de Recherche au cœur des nouvelles mesures pour les Entreprises

**UN objectif → Maintenir la capacité d'Innovation des Entreprises ...**

**en la « déplaçant temporairement » au sein des Laboratoires de recherche**

**DEUX volets :**

- Accueillir dans vos laboratoires des salariés en poste dans l'entreprise
  - Via un dispositif de « Mise à disposition » au sein des laboratoires de recherche
- Sécuriser l'accès au marché du travail des jeunes diplômés (Master & Docteurs)
  - En engageant de jeunes diplômés en tant que personnels de R&D sur les projets de recherche collaborative avec l'Entreprise
  - L'Entreprise pourra les recruter « aux jours meilleurs » (2 ans)

**QUATRE actions...**

# ACCUEILLIR les salariés de l'entreprise en poste

Via une collaboration de recherche

**Action 1** → Salariés de l'entreprise partiellement affectés au sein des unités de recherche (hébergement)

- 80% coûts salariaux pris en charge (reste à charge Entreprise 20%)

**Action 2** → Salariés de l'entreprise s'engageant dans une formation doctorale

- ingénieurs et diplômés de master bénéficiant d'un CDI présents dans les effectifs de l'entreprise au 31 décembre 2019, avec période d'essai validée.
- Le salarié doit avoir reçu un avis favorable de l'école doctorale
- 50% coûts salariaux pris en charge

Bénéfices → Entreprise : Garder ses « Talents »

→ Laboratoire : Renforcer les ressources sur les travaux de recherche

**Comment** → Une convention de collaboration avec l'Entreprise sur le sujet de recherche

Le projet doit être décliné avec le plan territorial de transition juste et le plan Énergie-Climat (cohérence et neutralité)

# SECURISER l'accès au marché du travail des jeunes diplômés (Master & Docteurs)

**Action 3 & 4** → identifier et engager dès à présent de jeunes diplômés en tant que personnels de R&D sur les projets de recherche collaborative avec l'Entreprise .

Ils pourront être recrutés par l'Entreprise « aux jours meilleurs » (2 ans)

- **Action 3** – cible jeunes diplômés de Master
- **Action 4** – cible Jeunes Docteurs

80% coûts salariaux pris en charge (reste à charge Entreprise 20%)

Bénéfice : Ressources supplémentaires au sein du Laboratoire & sécurisation de l'accès au marché du travail des jeunes diplômés.

## Comment ?

- Identifier de jeunes diplômés (master/doctorants)
  - Années universitaires 2019-2020 & 2020-2021
- à 80% au sein de l'établissement de recherche
- Une description du projet de recherche
- La durée : 24 mois
- Les conditions d'embauche envisagées à terme

# Le cadre et les modalités de mise en œuvre

## Laboratoires éligibles

- Tous

## Entreprises éligibles

- Entreprises de toutes tailles
- Créées avant le 01/01/2019
- Disposant des capacités internes à mener des activités de R&D (avec une limite à 60% de grandes entreprises partenaires au cours des 6 premiers mois de la mesure afin de favoriser les collaborations de recherche avec des PME/TPE)
- Salariés en CDI, présents dans les effectifs de l'entreprise au 31 décembre 2019
- Un plafond de 20 salariés maximum pour une même entreprise est fixé pour l'ensemble des 4 actions

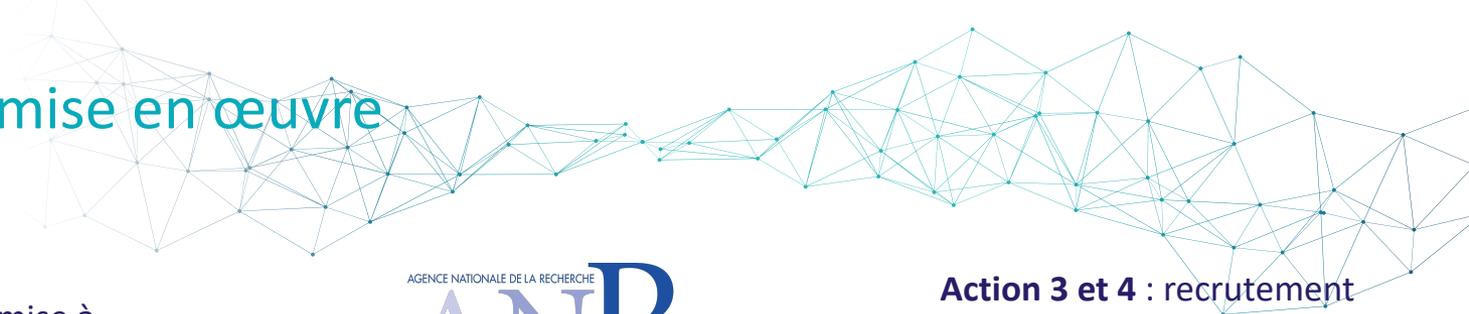
## Priorité PME & Start-up

- Les actions 3 et 4 (pré-recrutement jeunes diplômés) sont réservées prioritairement aux start-up et aux PME

**Comment →**

Dossiers à déposer à [partir de Janvier 2021](#)

# Processus de mise en œuvre



**Action 1 et 2** : mise à disposition d'un salarié en CDI de l'entreprise au sein de l'établissement de recherche [\*]

**Action 3 et 4** : recrutement d'un jeune diplômé par l'établissement de recherche, mis à disposition au sein de l'entreprise pour max. 24 mois

Convention  € 

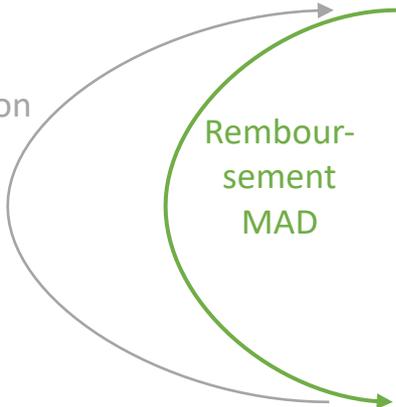
**Établissement de recherche**

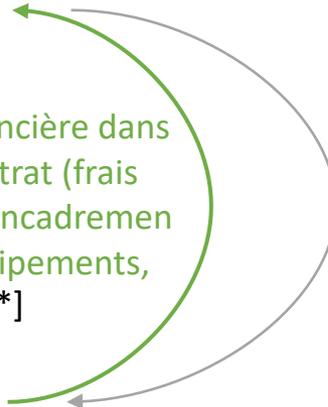
Contrat de recherche collaborative 

Contribution financière dans le cadre du contrat (frais d'hébergement/encadrement, accès aux équipements, etc.) [\*\*]

**Entreprise bénéficiaire**

Remboursement MAD 

Mise à disposition (max. 80% action 1, 50% action 2) 

Mise à disposition (max. 80%) 

[\*] La quote-part de MAD au sein de l'établissement de recherche n'est pas éligible au CIR (car remboursée à l'entreprise par l'établissement). La quote-part restant à charge de l'entreprise est éligible dans les conditions normales.

[\*\*] Éligible au CIR, voire au doublement du CIR en 2021 (et en 2022 si la mesure de doublement est bien prolongée).

# Deux solutions de co-développement pour exploiter les résultats de la collaboration

## *Contrat de collaboration*

Personnels concernés par les actions 1 à 4  
Un projet de recherche commun



## *Contrat de co-maturation*

Personnels concernés par les actions 1 à 4  
Un montage de programme de R&D  
en co-investissement  
Un accès à des résultats validés



## En Résumé...

### **Accueillir des salariés**

Action 1 : Salariés partiellement affectés au sein des laboratoires de recherche

Action 2 : Salariés s'engageant dans une formation doctorale

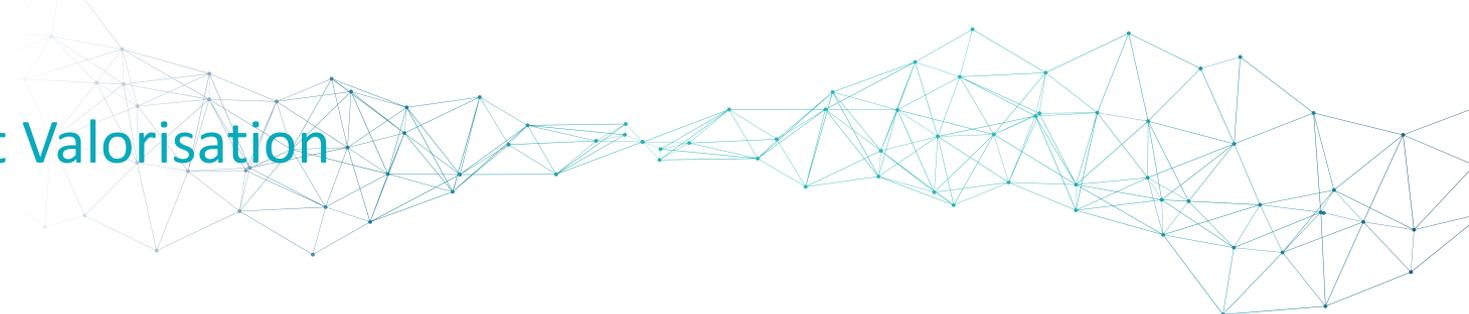
### **Engager dès à présent de jeunes diplômés en tant que personnels de R&D**

Action 3 : Recrutement Jeunes diplômés Master

Action 4 : Recrutement Jeunes Doctorants

- Un contrat de recherche collaborative ou un projet de co-maturation négocié par la SATT
- Une instruction des actions 1 à 4 conduite par l'établissement académique avec l'appui de la D2RT
- Un dispositif opérationnel dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021

# Contact Ouest Valorisation

A decorative graphic at the top of the slide consisting of a network of interconnected nodes and lines, resembling a molecular structure or a data network, extending across the top of the page.

La SATT, Partenaire clé du dispositif Plan France Relance

- Interlocuteur unique des unités de recherche en Bretagne et Pays de la Loire
- Contact : [relance@ouest-valorisation.fr](mailto:relance@ouest-valorisation.fr)

# Questions



QUEST  
VALORISATION  
Ressources d'Innovation



Suivez-nous :



[www.ouest-valorisation.fr](http://www.ouest-valorisation.fr)

---

Contactez-nous :

+33 (0)2 99 87 56 01

[info@ouest-valorisation.fr](mailto:info@ouest-valorisation.fr)



LE GRAND PLAN  
D'INVESTISSEMENT

